

LA RESTAURATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE SIGNE LA CHARTE ETICA DE WELFARM POUR DES APPROVISIONNEMENTS PLUS RESPECTUEUX DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le 17 janvier 2024, à l'initiative de la présidente de l'Assemblée nationale, Mme Yaël Braun-Pivet, Mme Sandrine Le Feu, présidente de l'Association de gestion de la restauration administrative de l'Assemblée nationale, a signé la charte d'engagement dans la démarche ETICA. L'AGRAN s'engage ainsi en faveur d'approvisionnements plus respectueux du bien-être animal pour les services de restauration de l'Assemblée nationale.



De gauche à droite : Mme Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale, M. Ghislain Zuccolo, co-fondateur et directeur général de Welfarm, et Mme Sandrine Le Feu, présidente de l'Association de gestion de la restauration administrative de l'Assemblée nationale. Crédit photo à mentionner : ©Assemblée-2024

Une signature pour des cantines plus éthiques

Grâce à son adhésion à la démarche [ETICA](#), l'Association de gestion de la restauration administrative de l'Assemblée nationale (AGRAN), bénéficiera de l'accompagnement et des conseils de l'association française Welfarm pour l'approvisionnement de tous ses services de restauration collective. En signant la charte ETICA, le gestionnaire de la restauration de l'Assemblée nationale s'engage à proposer autant que possible des aliments issus des meilleures pratiques en matière de bien-être animal et ce, à toutes les étapes de production : élevage, transport,

abattage. L'expertise de Welfarm, ONG reconnue d'utilité publique, permettra aux professionnels de la restauration collective de l'Assemblée nationale de déterminer quels labels et signes de qualité contribuent à un niveau de bien-être animal satisfaisant et d'intégrer davantage de critères de bien-être animal dans leurs appels d'offres.

La charte ETICA a été signée par Sandrine Le Feu, députée du Finistère, présidente de l'AGRAN, et par Ghislain Zuccolo, directeur général de Welfarm, en présence de Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale.

Pour Ghislain Zuccolo, « la commande publique est un levier important pour favoriser des pratiques d'élevage plus respectueuses des animaux et sensibiliser les citoyens à une consommation plus responsable de produits animaux. Le fait que les services de restauration de l'Assemblée nationale s'engagent en signant notre charte ETICA est un signal fort de la prise en compte du bien-être animal par les responsables politiques ».

Une Assemblée engagée en matière de bien-être animal

La restauration de l'Assemblée nationale est constituée de 9 restaurants qui servent environ 2 000 repas par jour. Ces repas vont du restaurant collectif au gastronomique et sont servis par deux restaurants parlementaires, deux self-services, une restauration rapide, des collations... La production se fait sur place, au rythme de la commande publique.

Les marchés de l'AGRAN vont donc du premium aux marchés standards pour la restauration classique. Le partenariat engagé avec Welfarm permettra à l'AGRAN d'identifier et d'établir des critères de bien-être animal pour le choix de ses fournisseurs.

Qu'est-ce que la démarche ETICA de Welfarm, déjà rejointe par les villes de Poitiers, Montpellier, Mouans-Sartoux et Tournefeuille ?

La loi Egalim du 30 octobre 2018 prévoyait pour tous les établissements publics d'atteindre, au 1er janvier 2022, un taux de 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques, dans la composition des repas servis. La loi Climat et Résilience du 22 août 2021, quant à elle, fixe pour objectif d'atteindre 60 % de produits durables et de qualité pour les viandes et poissons au 1er janvier 2024. Toutefois, ces textes admettent parmi les produits « de qualité et durables » des labels alimentaires et sigles de qualité qui ne garantissent pas nécessairement le bien-être des animaux. Ils sont même, pour certains, compatibles avec les pires pratiques d'élevage.

Dans le cadre de sa démarche ETICA, Welfarm propose un accompagnement personnalisé. L'ONG aide les professionnels de la restauration collective à

déterminer quels labels et signes de qualité contribuent à un niveau de bien-être animal satisfaisant.

Grâce à l'expertise de ses équipes, Welfarm formule par ailleurs des recommandations pour intégrer des critères de bien-être animal pertinents aux marchés publics des collectivités, en les adaptant à leurs contraintes et à la disponibilité sur leur territoire. L'association peut également les accompagner dans l'analyse des réponses de leurs prestataires, afin de décortiquer leur intérêt en matière de bien-être animal.

Welfarm apporte ainsi son appui pour démêler le vrai du faux et aider les professionnels à sélectionner, parmi les produits proposés par leurs fournisseurs, ceux qui sont véritablement respectueux du bien-être des animaux.

À propos de Welfarm :

Welfarm est une association française indépendante créée en 1994, dont la mission est reconnue d'utilité publique. Elle œuvre depuis 30 ans pour une meilleure prise en compte du bien-être des animaux d'élevage à toutes les étapes de leur vie : élevage, transport et abattage. Welfarm emploie à ce jour près de 30 salariés et son siège social se situe à Metz (57). Forte du soutien de près de 29 000 membres et donateurs, l'association agit exclusivement grâce à la générosité du public. Welfarm est membre de plusieurs groupes de travail institutionnels, dont le Comité d'Experts « bien-être animal » du ministère de l'Agriculture (CNOPSAV) et la Plateforme de l'UE sur le bien-être animal pilotée par la Commission européenne.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de communications de WELFARM, veuillez cliquer sur ce lien [ici](#).
WELFARM, 176, avenue André Malraux BP 80242, METZ CEDEX 1, . FRANCE France